Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212200547-20251218-DEL14_18122025-DE

ERQUY
L'air qu'il vous faut !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le jeudi 18 Décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 12 décembre 2025 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Madame Marie-Paule ALLAIN, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N°	APPROBATION D'UN AVENANT DE CESSION DE CONTRAT ET DE PROLONGATION D'UN CONTRAT DE FORTAGE RELATIF À LA CARRIÈRE DE GRÈS ROSE D'ERQUY
14	

ÉLUS	26
PRÉSENTS MAXI	20
MANDANTS	4
ABSENTS	2
APTES A VOTER	24

CONVOCATION	12-12-2025
RÉUNION	18-12-2025
AFFICHAGE	19-12-2025
TRANSMISSION	24-12-2025

	RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	**Maire**	X			
	MONNIER Philippe	**1er Adjoint**			X	Gabriel RAULT
	BERTIN Josyane	**2è Adjointe**	X			
	RAULT Gabriel	**3è Adjoint**	X			
	ALLAIN Marie-Paule	**4è Adjointe**	X			
	POUGET Léo	**5è Adjoint**			X	Henri LABBE
	HERNOT Bruno	**6è Adjoint**	X			
	L'HARIDON Michelle	**7è Adjointe**	X			
	HUET Jean-Marie	**CMD1**	X			
	CHARLOT Karine	**Conseillère**	X			
	CORMIER Anne-Séverine	**Conseillère**		X		
	DONNARD Roxane	**Conseillère**	X			
	DURAND Philippe	**CMD2**	X			
	GUINARD Brigitte	**Conseillère**	X			
	LANCESSEUR Christian	**CMD3**	X			
	LESNARD Pierre	**CMD4**	X			
	MANIS Cécile	**Conseillère**	X			
	ROUXEL Benoit	**CMD5**		X		
	MANIS Jean-Paul	**Conseiller**	X			
	LEMEE Ginette	**Conseillère**	X			
MINORITÉ	MORIN Yannick	**Conseiller**	X			
	CHALVET Maryvonne	**Conseillère**			X	Sylvain RENAUT
	DETREZ Nicole	**Conseillère**	X			
	RENAUT Sylvain	**Conseiller**	X			
	LOLIVE Jean-Paul	**Conseiller**			X	Bruno LE BRICON
	LE BRICON Bruno	**Conseiller**	X			
A	**DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS**		**20**	02	04	

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212200547-20251218-DEL14_18122025-DE

14 – APPROBATION D'UN AVENANT DE CESSION DE CONTRAT ET DE PROLONGATION DU CONTRAT DE FORTAGE RELATIF À LA CARRIÈRE DE GRÈS ROSE D'ERQUY

M. le Maire indique que pour donner suite à la demande de renouvellement contractuellement prévue et régulariser la situation juridique de l'exploitant, un avenant de cession de contrat et de prolongation est proposé.

VISAS REGLEMENTAIRES ET CONSIDERANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants relatifs aux compétences du Conseil Municipal ;

Vu la délibération n° 5 du Conseil Municipal en date du 15 novembre 2016 autorisant la conclusion du Contrat de Fortage avec la société Granit de Guerlesquin, dont l'article 6 prévoyait la possibilité de son renouvellement ;

Vu la délibération n° 11 du Conseil Municipal en date du 3 avril 2025 autorisant la signature de l'Avenant n°1 audit contrat ;

Vu la demande de renouvellement formulée par l'exploitant conformément à l'article 6 du contrat initial ;

Vu le projet d'avenant de cession de contrat et de prolongation, joint en annexe (Annexe 19);

Considérant que le contrat initial prévoyait la possibilité de son renouvellement à son terme ;

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser la situation contractuelle suite à l'évolution de la structure juridique de l'exploitant ;

Considérant qu'il convient de donner une suite favorable à la demande de renouvellement formulée dans le cadre contractuel existant, dans l'intérêt de la continuité de l'exploitation et de la sécurité juridique et financière de la Commune ;

Considérant l'avis favorable de la Commission budget et finances locales en date du 1er décembre 2025

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE

D'APPROUVER l'avenant de cession de contrat et de prolongation du Contrat de Fortage relatif à la Carrière de Grès Rose d'Erquy, conclu entre la Commune d'Erquy et la société BRETAGNE GRANITS, tel que joint en annexe à la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant, à procéder à sa notification à l'autorité préfectorale compétente et à accomplir tous les actes et formalités nécessaires à son exécution.

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212200547-20251218-DEL14_18122025-DE

Erquy, Conseil municipal du 18 décembre 2025

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 22
- Votes défavorables 01 (Jean-Paul Lolive par procuration à Bruno Le Bricon)
- Abstentions 01 (Bruno Le Bricon)

Erquy, le 18 décembre 2025

La secrétaire de séance

Marie-Paule ALLAIN

Le Maire,

Henri LABBE

